

Créer au niveau national, européen et mondial les conditions de la transition

Résumé : L'addition de stratégies territoriales de transition ne suffit pas à répondre aux grands défis du vingt et unième siècle et à assurer pour le monde un modèle viable, assurant à tous un bien être dans le respect des limites de la biosphère. Il faut donc les compléter par des transformations structurelles de l'économie, de la gouvernance et des relations internationales :

- *le système économique et monétaire doit être conforme à ce que l'on appelait autrefois « l'œconomie » : un mode de gestion qui concilie bien être pour tous et respect des limites de la biosphère. Ce que certains appellent aujourd'hui l'économie du doughnut. Pour cela, il faut découpler la consommation d'énergie fossile et le développement du travail et de la créativité humaines ;*
- *la gouvernance ne peut plus s'entendre que du local au mondial tant nos interdépendances sont profondes et irréversibles avec les autres sociétés. La responsabilité est au cœur de l'éthique eu vingt et unième siècle et le fondement d'un nouveau contrat social ;*
- *les relations entre régions du monde ne peuvent plus reposer sur la souveraineté des Etats, un droit mondial de la responsabilité doit s'imposer à tous les acteurs et le commerce international mis au service de filières durables*

Sans réformes structurelles de l'économie, de la gouvernance et du droit, les territoires se heurtent à un plafond de verre

Affirmer le rôle majeur des territoires ne signifie pas qu'ils peuvent, par leur mise en mouvement, révolutionner à eux seuls le monde. L'utopie des « maires qui gouvernent le monde », pour reprendre un slogan popularisé par Benjamin Barber, et l'utopie municipaliste concevant le monde comme une fédération de territoires donnent à penser que l'addition des actions locales peut suffire à gérer la planète, les relations entre les sociétés, les biens communs mondiaux. C'est une illusion. Nous croyons qu'il faut « penser localement », que c'est à partir du local que l'on peut le mieux comprendre les défis du monde, mais cela doit conduire aussi à « agir globalement », transformer le cadre de notre économie, de notre société, de nos relations internationales, de notre droit.

L'Union européenne est l'échelle à laquelle avoir prise sur les transformations du monde

La France est une puissance moyenne. C'est entre les régions du monde que vont s'inventer les règles de gestion du monde de demain ; une Europe forte sera écoutée de la Chine et des Etats Unis, à condition de ne pas se replier frileusement en ne songeant qu'à protéger une population vieillissante, protection qui s'avèrera illusoire. L'Europe sera grande si elle apporte à sa population et au monde des réponses aux défis du vingt et unième siècle¹. Elle a été le lieu d'invention de la modernité. A elle d'inventer un nouveau Siècle des lumières, conformément à sa vocation universaliste². Seule région du monde où les Etats ont su renoncer pacifiquement à une partie de leur souveraineté au nom du bien commun, elle éclaire la voie d'une souveraineté partagée et d'une gouvernance à multi-niveaux à l'échelle mondiale. Mais elle cumule aujourd'hui quatre faiblesses : son développement s'est fondé sur

¹Douze propositions pour l'avenir de l'Europe

²Blog.pierre-calame.fr : « nouveau siècle des lumières »

l'unification du marché, après l'échec en 1954 de la Communauté européenne de défense, CED, mais en soixante ans c'est le marché mondial qui s'est progressivement globalisé, faisant de l'Union européenne le ventre mou de cette globalisation ; le marché, la monnaie et les institutions communautaires n'ont pas suffi à faire naître un « peuple européen » conscient de partager un destin commun et disposé à renforcer l'Union³; l'intégrisme du marché continue à guider la marche de l'Europe, qui peine à réinventer l'économie ; berceau de sociétés fondées sur le contrat social, donc sur l'équilibre entre droits et responsabilités de chaque acteur, elle a fondé aujourd'hui son système juridique commun presque exclusivement sur les droits. La France a au moment où elle va prendre pour la première fois depuis treize ans la présidence de l'Union peut être porteuse de propositions fortes pour dépasser ces quatre faiblesses.

La lutte contre le réchauffement climatique est au cœur de la réinvention de l'économie

Notre modèle économique, fondé sur l'illusion de ressources infinies, confiant en l'efficacité universelle du marché, est incompatible avec la finitude de la biosphère et la préservation de nos biens communs. Faute de remettre en cause ces fondements, la lutte contre le changement climatique s'est révélée inopérante depuis plus de trente ans. La COP26 qui vient de s'achever à Glasgow s'inscrit dans cette tradition d'impuissance en multipliant les engagements à un horizon suffisamment lointain pour que personne ne soit responsable ni de leur timidité ni de leur respect⁴.

Après trente ans de procrastination, il faut s'imposer une obligation de réduction annuelle de l'empreinte écologique découlant de notre mode de vie, 6 % par an pour respecter nos engagements internationaux, cette *obligation annuelle de résultat* engageant la responsabilité des dirigeants⁵. Payer avec une même monnaie le travail humain, fondement de la cohésion sociale, et l'énergie fossile, source de destruction de la planète est d'ailleurs aussi illusoire que de vouloir conduire une voiture qui aurait une pédale unique pour le frein et l'accélérateur : l'énergie fossile doit être reconnue comme une monnaie mondiale à part entière.

Une communauté se fonde sur l'équilibre des droits et responsabilités entre ses membres

Nous devons aussi sortir de l'illusion qu'une communauté peut se construire seulement sur une addition de droits ; toute communauté repose sur un équilibre entre les droits à faire respecter et les responsabilités à assumer vis à vis de la société, de la planète et des générations futures. Aujourd'hui, l'addition des responsabilités limitées des différents acteurs de la société conduit... à des sociétés à irresponsabilité illimitée⁶. Nous devons engager une métamorphose de la responsabilité et faire de cette responsabilité refondée le fondement du droit national, européen et mondial.

Les interdépendances mondiales appellent une communauté de destin planétaire

³Présentation brève d'un processus instituant européen

⁴Tribune dans Ouest France, 11 octobre 2021 ; blog Pierre Calame « les silences de Glasgow »

⁵Synthèse des Assises du climat

⁶Métamorphoses de la responsabilité et contrat social. Pierre Calame. ECLM 2020. Préface et résumé

L'ONU et les institutions internationales nées au lendemain de la seconde guerre mondiale se sont fondées sur l'absolue souveraineté des Etats, représentants exclusifs de leur peuple. Gérer les interdépendances mondiales sur ces bases, chaque Etat n'ayant à rendre compte qu'à ses propres citoyens, est aussi difficile que de couper un manche de couteau avec sa propre lame. Devant l'urgence de gérer les biens communs mondiaux et les risques chaque jours plus évidents d'un effondrement général, nous devons faire preuve d'audace et inventer les modalités d'invention et d'expression d'une communauté de destin planétaire.

Les propositions qui suivent ne prétendent pas être exhaustives ; Elles illustrent les moyens concrets d'engager dès 2022 ces transformations structurelles.

1. Transformer le système économique et monétaire

1.1 Ouvrir un vaste débat national sur le passage de l'économie à l'oeconomie

Depuis des années on s'épuise à inventer des formules alambiquées pour décrire le futur modèle économique, comme « croissance verte » ou « développement durable », comme s'il suffisait d'accoler deux termes contradictoires pour que la contradiction s'évanouisse⁷. Ça, c'est de la pensée magique. Il est temps de reconnaître que l'économie n'est qu'un domaine particulier de la gouvernance⁸, que notre modèle actuel n'est pas conforme aux principes fondamentaux de gouvernance⁹ et qu'il faut aujourd'hui inventer l'oeconomie du 21ème siècle, conciliant développement humain et respect des limites de la planète. Cette oeconomie sera, comme le reste de la gouvernance, à multi-niveaux. On sortira de l'intégrisme du marché unique pour combiner économie locale, nationale, européenne et mondiale. Ce sera le résultat de la combinaison de territoires durables et de filières durables, approche beaucoup plus riche de promesses qu'une illusoire « relocalisation » de notre industrie. Sur la base des principes fondamentaux de gouvernance un débat national associant tous les acteurs permettra de confronter les solutions proposées par les uns et les autres. La société se réappropriera ainsi des questions fondamentales abandonnées aujourd'hui aux « experts » autoproclamés de l'économie

1.2 Climat : mettre en place le système des quotas individuels négociables.

Trente ans, au bas mot, qu'on proclame l'urgence d'agir pour limiter le réchauffement climatique tout en procrastinant, en reportant au lendemain les transformations radicales qu'impose la situation. « Demain on agit pour le climat » a remplacé le proverbial « demain on rase gratis ». Et, dans un bel élan d'irresponsabilité collective on se fixe des objectifs à dix, vingt ou trente ans dont l'échec assuré ne sera, à cette échéance lointaine, imputable à personne. Belle illustration de sociétés à irresponsabilité illimitée.

Voilà trente ans que l'on multiplie les stratégies sectorielles, les « obligations de moyens » qui, quand ils sont mis en œuvre effectivement se révèlent sans commune mesure avec la réduction nécessaire des gaz à effet de serre. Ça suffit. Il faut prendre au mot les engagements nationaux et internationaux ; ils impliquent une réduction d'environ 6 % par an

⁷Petit traité d'oeconomie. Pierre Calame. ECLM 2018. Introduction

⁸Wikipédia : oeconomie

⁹Petit traité d'oeconomie. Op cit. Première partie

de notre empreinte écologique totale et ce pendant plusieurs décennies : une « obligation de résultat » de portée immédiate, un résultat mesurable, dont le non-respect puisse permettre de condamner lourdement les dirigeants qui, en revendiquant la magistrature suprême, en ont endossé la responsabilité.

Quatre critères doivent guider une politique fondée sur l'obligation de résultat¹⁰ :

- *la prise en compte de notre empreinte écologique totale* : plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre associés à notre mode de vie le sont hors du territoire français ; quant aux territoires, mêmes les grandes villes ne peuvent agir que sur vingt pour cent de cette empreinte ;

- *l'assurance que le résultat sera atteint*, ce qui revient à dire que nos émissions sont rationnées et que leur plafond s'abaisse de 6% par an, la question étant finalement de répartir ce rationnement entre tous les bénéficiaires finaux, c'est à dire les citoyens. Entreprises Etat et collectivités territoriales ne sont que des intermédiaires dans le processus par les produits qu'ils vendent ou les services publics ou privés qu'ils assurent ;

- *la justice sociale*, un partage équitable des efforts, la juste rétribution de ceux qui font un effort particulier, faute de quoi les réels sacrifices que représente cette réduction annuelle seront politiquement insupportables ;

- *la capacité à entraîner tous les acteurs publics et privés dans cet effort*, et le meilleur moyen de le faire est que les acteurs privés et publics aient à imputer aux clients ou contribuables leur propre empreinte écologique.

On peut montrer qu'une seule politique satisfait à ces quatre critères : *la fixation de quotas annuels alloués à chacun*, quotas que peuvent en partie vendre ceux qui font des efforts particuliers de frugalité ou d'innovation à ceux qui tentent de maintenir un mode de vie énergétivore¹¹. Le territoire est un espace privilégié de réflexion de toute la société sur la manière de parvenir à ce résultat car c'est à cette échelle que l'on peut repenser ensemble les modes de vie, les modes de production, et même organiser le premier niveau de marché des quotas.

A quelle échelle mettre en place cette politique des quotas individuels ? C'est concevable à l'échelle de la France mais le niveau le plus naturel serait le niveau européen. L'Union européenne se veut leader mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique ; elle a adopté un Pacte vert. Ses objectifs sont ambitieux, malheureusement les moyens de mise en œuvre ne permettront pas d'atteindre ces objectifs¹². La Présidence française de l'Union européenne est l'occasion unique de proposer aux autres Etats membres les quatre critères de pertinence des politiques de lutte contre le réchauffement et les quotas qui en sont la conclusion logique .

1.3 Concevoir des régimes de gouvernance adaptés à la réelle nature des biens et services.

L'économie classique ne conçoit que deux types de biens et services : ceux qui relèvent du marché et ceux qui relèvent de la gestion publique. C'est une vision étriquée, peu conforme à la diversité réelle des biens et de leurs modes de gestion. C'est ainsi que se développent depuis peu, ou plutôt se redéveloppent, notamment à l'échelle des territoires, des

¹⁰Assises du climat. Synthèse générale

¹¹ « L'allocation à tous de quotas négociables pour conduire la transition énergétique ». Janvier 2020

¹²Leçons des Assises du climat. Deuxième séance

« communs » dotés d'une gouvernance collective sans pour autant être gérés par une collectivité publique.

Un des principes majeurs de gouvernance est de trouver pour chaque cas des régimes de gouvernance adaptés à la nature des biens et services. Ce principe n'est pas respecté par l'économie classique qui force chaque bien ou service à rentrer dans la case « bien de marché » ou dans la case « bien public ». On le voit avec l'énergie fossile : prétendre gérer un problème de rationnement par la taxation ne peut conduire qu'à la ruine des plus faibles et à la révolte sociale. On l'a vu avec les gilets jaunes.

Le « test du partage » (qu'advient-il quand on veut partager un bien) révèle *quatre* catégories de biens »¹³ : les biens qui se détruisent en se partageant ; ceux qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie ; ceux qui se divisent et dont la quantité dépend du travail et de l'ingéniosité des hommes ; ceux enfin qui se multiplient en se partageant. Les dirigeants politiques ont la responsabilité de proposer et mettre en débat public des régimes de gouvernance correspondant à chacune de ces catégories, pour cesser comme c'est le cas aujourd'hui de vouloir enfoncer des clous avec des tournevis ou des vis à coup de marteau. Biodiversité, sols, eau, savoirs et savoirs faire, logiciels, partage d'expériences, connaissances et fruit des découvertes scientifiques, paysages : autant de chantiers à ouvrir où l'on verra à la fois le rôle des territoires et la richesse d'une gouvernance à multi-niveaux.

1.4 Reconnaître la pluralité des monnaies.

Les cryptomonnaies sont en train de faire exploser le double monopole des États et des banques sur la création monétaire. Mais la question est beaucoup plus vaste. Là aussi le cas du climat l'illustre. En ne reconnaissant pas que l'énergie fossile est une monnaie à part entière on veut utiliser la même monnaie, l'euro, pour payer ce qu'il faut réduire, l'énergie fossile, et ce qu'il faut développer, le travail humain. L'État et l'Europe doivent au contraire accueillir une pluralité de monnaies correspondant chacune à un but particulier : la monnaie carbone que constituent les quotas pour sauver le climat ; les monnaies locales pour relancer les échanges locaux, etc¹⁴...L'euro n'y perdra rien et en sortira au contraire grand parce qu'utilisé là où il est indispensable.

2. Réinventer la gouvernance, la démocratie et le contrat social

L'exemple de la revanche des territoires montre qu'à chaque époque les acteurs, les institutions, les modes de faire et les idéologies qui les sous-tendent doivent répondre aux nécessités et aux moyens techniques de l'époque. Mais institutions et idéologies ont la vie dure. Etant la quille de la société, on leur demande à la fois d'être stables et d'évoluer pour répondre à de nouvelles situations. C'est le cas pour l'État et pour la démocratie représentative : on les présente comme des évidences éternelles alors qu'ils sont l'un et l'autre les produits de la société et des systèmes techniques des dix-septième et dix-huitième siècle. Tant au plan français qu'européen il faut procéder à une réévaluation de l'un et de

¹³les différentes catégories de biens et services et le régime de gouvernance de chacun d'entre eux in : «Essai sur l'œconomie ». Pierre Calame. ECLM 2009.

¹⁴Monnaie et finance in « petit traité d'œconomie ». op cit.

l'autre. Et cet effort d'actualisation et d'imagination doit aussi être fait pour les contrats sociaux qui fondaient les grands rapports sociaux : l'école, l'université, la recherche scientifique, l'entreprise, la finance, les partis politiques...

2.1 Réinventer la gouvernance : une Fédération européenne 2.0

Aucun problème de la société ne peut se traiter à un seul niveau. C'est donc la collaboration entre niveaux de gouvernance qui doit devenir la règle et le traitement exclusif par un niveau l'exception. Nous avons déjà vu que l'introduction de la gouvernance à multi-niveaux en France est la condition nécessaire pour que les territoires jouent pleinement leur rôle. Mais cette introduction est aussi nécessaire à l'échelle européenne pour sortir l'Union européenne du dilemme dans lequel elle se débat depuis plusieurs décennies. L'une des conséquences imprévues d'une Europe se construisant grâce au marché unique est d'avoir développé en Europe la pratique des « directives » (on dit qu'il en existe quarante mille!) qui définissent dans le menu détail les caractéristiques des produits mis sur le marché pour assurer une concurrence loyale entre entreprises. Mais ce « logiciel » européen s'étendant à d'autres domaines que la concurrence perd toute légitimité et fait suspecter l'Europe de s'immiscer dans les affaires domestiques de chaque Etat membre, suscitant en retour une méfiance à l'égard de toute extension des compétences de l'Europe.

Or, ces compétences doivent s'étendre si l'Union veut jouer son rôle à l'échelle mondiale. Jean Claude Juncker, Président de la Commission européenne de 2014 à 2019 voyait juste en disant que l'Europe devait être grande dans les grandes choses et petites dans les petites. C'est sous sa houlette que les principes de subsidiarité et de proportionnalité ont retrouvé le devant de la scène, qu'une nouvelle philosophie a été énoncée pour l'élaboration des politiques européennes, que les idées de gouvernance à multi-niveaux et de subsidiarité active se sont imposées¹⁵. C'est cette voie qu'il faut approfondir. Elle permettra de remplacer progressivement le réflexe de la directive uniformisante par l'énoncé, dans chaque domaine, de principes directeurs que déclineront ensuite Etats membres, régions et territoires en fonction de leur contexte, conciliant de nouvelle manière l'unité et la diversité, les deux fondements de l'Europe.

Les tenants de l'Europe fédérale n'ont jamais progressé dans l'opinion publique car le modèle fédéral traditionnel n'était pas plus que le modèle jacobin français adepte de la gouvernance à multiniveaux et l'on observe dans la plupart des Etats fédéraux d'épuisantes guerres de tranchée entre Etat fédéral et régions, pour conquérir ou garder des pouvoirs. Nous devons maintenant promouvoir une Fédération 2.0 pour l'Union européenne, où chaque niveau, jusqu'au niveau des bassins de vie, des territoires, verra son droit à la diversité reconnu dans le respect de principes directeurs communs.

2.3 Mettre les fabriques territoriales de transition au cœur de la politique régionale européenne.

Les fonds structurels européens ont eu pour première vocation d'aider certaines régions à rattraper leur retard. Aujourd'hui les priorités ont changé. Une nouvelle génération de politique régionale est nécessaire, centrée sur l'accompagnement de la transition territoriale. Deux modalités de ce soutien européen méritent d'être défendues : l'appui déjà évoqué à la

¹⁵Communication de la Commission européenne. Octobre 2018. op cit

création d'équipes locales dédiées à la transition et s'adossant mutuellement ; la création d'un réseau permanent d'échange d'expériences européennes sur la transition.

2.4 Surmonter la crise de la démocratie représentative, promouvoir la démocratie délibérative à tous les étages.

On ne construira pas la démocratie du vingt et unième siècle sur les mêmes bases qu'au dix-huitième siècle où la lenteur des communications, le faible taux d'alphabétisation, la rareté des sources d'information ne pouvaient que déboucher sur la démocratie représentative¹⁶. Au niveau territorial, on voit l'intérêt d'associer les citoyens à l'élaboration continue des politiques publiques, la richesse de processus délibératifs, y compris sur des sujets d'intérêt national ou mondial, pour autant que les citoyens aient à leur disposition le meilleur de la connaissance, une information pluraliste et le temps incompressible de la réflexion et du débat. La France regardait ces processus avec dédain. Les choses ont changé. Pour la première fois, avec la Convention citoyenne pour le climat, en 2019-2020, la démocratie délibérative a été prise au sérieux, a disposé de moyens et de temps. Le mandat a été mal fixé au départ, les débats ont enfermé les citoyens dans les limites du mandat et l'occasion a été manquée mais un précédent a été créé¹⁷.

Au niveau européen, on a pris conscience que la communication de haut en bas, pour expliquer au bon peuple combien l'Union européenne leur était profitable, ne marchait plus. A l'occasion de la Conférence sur le futur de l'Europe, un accent nouveau est mis sur les propositions qui viennent de la société civile, sur les panels de citoyens en deux étapes, d'abord régionale, ensuite européenne. La durée des panels est beaucoup trop faible et va donner une image caricaturale de la démocratie délibérative, au risque de la discréditer. Espérons qu'il ne s'agit que des premiers pas.

La démocratie renouvelée passe par le développement de ces panels de citoyens en deux étapes, le premier s'organisant à l'échelle des territoires, première étape locale, pour « penser localement en vue d'agir globalement », pour s'agglomérer ensuite à d'autres niveaux. La nécessité de doter les citoyens d'une base d'information très solide participe aussi de ce renouveau de la démocratie en redonnant ses lettres de noblesse à la diversité de points de vue étayés, plaçant les experts au service des citoyens et non en surplomb de la société. Les expériences de démocratie délibérative sont suffisamment nombreuses et diverses en Europe pour dégager maintenant des principes directeurs communs que chacun traduira dans son propre contexte.

2.5 Renouveler le contrat social

Le principe d'équilibre entre droits et responsabilités, qui vaut pour les individus vaut a fortiori pour les grands corps sociaux où il se transforme en équilibre entre liberté d'entreprendre, de chercher, d'enseigner, d'investir et devoirs vis à vis de la société. On demandait un jour à Jérôme Vignon, qui a dirigé la cellule prospective européenne créée par Jacques Delors, s'il existait un « modèle social européen », malgré les grandes différences entre les modèles des différents pays membres. Il avait répondu que oui : l'Europe selon lui se distingue de la plupart des autres régions du monde par l'importance accordée au contrat social, implicite ou

¹⁶La démocratie en miettes. Pierre Calame. Descartes et compagnie. 2003

¹⁷Tribune dans La Croix. Juillet 2020. « après la convention citoyenne sur le climat, sauvons la démocratie délibérative »

explicite, qui lie les grands acteurs¹⁸. On peut vérifier que de tels contrats ont dans le passé été bien réels mais qu'eux aussi appellent un profond renouvellement. Il pourra s'opérer en se fondant sur l'adoption d'une Charte européenne des responsabilités humaines complétant la Convention européenne des droits humains, étendant la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette Charte européenne sera le socle commun d'élaboration des nouveaux contrats sociaux.

3. Fonder les relations internationales sur de nouvelles bases

Les territoires semblent au premier abord bien loin des questions mondiales. Mais c'est une illusion d'optique. Ils sont au contraire traversés en permanence par les logiques de la mondialisation et de la globalisation économique, qu'il s'agisse de l'accueil des migrants, des délocalisations, de l'insertion de leur économie dans le marché mondial ou de la consommation courante de biens issus de filières mondiales de production. En outre, les réseaux internationaux de collectivités se sont développés. Ils concernent surtout les grandes villes mais par les dialogues qu'ils font naître, par la familiarité qu'ils apportent à des réalités à l'autre bout du monde, ils esquissent une autre mondialisation possible.

3.1 Renégocier les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux de commerce en les centrant sur la promotion de filières durables.

L'esprit des accords de commerce date d'un autre siècle, quand on pensait qu'en valorisant les avantages comparatifs de chacun on créerait le maximum de bien commun au service de tous. Quand la question de la sauvegarde de la biosphère ne se posait pas. Quand ces avantages comparatifs étaient le non-respect des droits humains ou la destruction de l'environnement. Quand la fragilité des sociétés dépendantes d'un monopole de production à l'autre bout de la terre était sous-estimée.

Il n'y aura de société durable que si l'on croise territoires durables et filières de production durables. Dans le domaine énergétique, nous n'échappons pas à une traçabilité des émissions de gaz à effet de serre tout au long de la filière, faute de quoi on achète un chat dans un sac. La France en 2017 a montré la voie d'un devoir de vigilance des grandes entreprises à l'égard des fournisseurs et sous-traitants qui sont dépendants d'elle ; elle fait maintenant école au niveau européen. Les institutions financières, qui sont loin d'être des écologistes romantiques, sont appelées à évaluer le « risque climatique » de leur portefeuille, donc à pousser à des filières plus durables ; et les entreprises elles-mêmes, sentant le vent tourner, comprennent le risque réputationnel qu'elles courent si elles sont prises en flagrant délit de promotion de filières de production non durables. Mais les accords internationaux de commerce sont à la traîne, plus soucieux de préserver les intérêts des investisseurs que de promouvoir des filières durables. Reconnaître l'obligation de résultat en matière de lutte contre le climat et le rationnement des émissions qui en découle va bouleverser la donne en mettant la filière au centre des préoccupations ; il faut en profiter pour que la France prenne l'initiative d'une grande renégociation des accords commerciaux, en les fondant cette fois sur la promotion de filières durables.

¹⁸Jérôme Vignon. Le modèle social européen in : « L'Europe c'est pas du chinois » actes du Forum China Europa. ECLM 2006

3.2 Contribuer à construire une communauté mondiale de destin et un droit mondial permettant de gérer les biens communs.

Les réseaux internationaux de collectivités locales sont parmi les seuls, dans le prolongement lointain de la « diplomatie des peuples » chère au fondateur des « villes jumelées », à construire un dialogue mondial sur les défis communs et à dépasser les affrontements entre les États qui nous éloignent de la gestion des interdépendances et des biens communs. La situation actuelle est celle d'une communauté de destin de fait, comme l'illustre la multiplication des catastrophes climatiques, l'érosion de la biodiversité, l'acidification des océans, demain l'inversion du Gulf Stream. Mais c'est une communauté qui ne se vit pas comme une communauté, car il lui manque trois ingrédients majeurs : la conviction que les destins sont irrévocablement liés; l'adhésion à des valeurs communes ; la responsabilité de chacun des membres de la communauté à l'égard des autres membres. Ce qu'illustre l'absence d'un droit mondial de la responsabilité ; il n'existe qu'un droit international régissant plus ou moins les relations entre les États. Sans surprise, il n'y a aucun droit régissant les biens communs mondiaux et s'appliquant à tous les acteurs publics et privés.

La France, dans le passé, a été reconnue comme l'une des nations porteuses d'un idéal universel. Elle doit renouer avec ce passé glorieux en se montrant capable de proposer à la fois une Déclaration universelle des responsabilités humaines¹⁹, corollaire indispensable de la Déclaration universelle des droits humains et un processus d'élaboration d'une Constitution mondiale à l'échelle des interdépendances²⁰.

¹⁹Métamorphoses des responsabilités et contrat social. Op cit

²⁰Métamorphoses... op cit